

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2017 - Délibération n° 2017/217

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural de la commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 14 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES –PENICAUD – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIÈRE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – TOUZET – CALOMINE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON et Mmes PIPIER – CAPS – COLON – et HYLAIRES et PATAUD.

Pouvoirs :

1. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
2. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
4. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
5. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
6. M. AUBERT donne pouvoir à M. LAGRANGE.
7. M. TOUZET donne pouvoir à M. DESLOGES.
8. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
9. M. PATEYRON donne pouvoir à M. MARTINEZ.
10. M. GAILLARD donne pouvoir à M. PACAUD.
11. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY.
12. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. LAINE.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	40	52			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
52	-	-	-	-	-

Afin d'ajuster les crédits liés aux amortissements entre les articles comptables

M. Le Président propose au Conseil communautaire la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

6811	Dotation aux amortissements	+ 29 332 €
023	Virement à la section d'investissement	- 29 332 €

Section d'investissement

⇒ Recettes

28	Amortissements des immobilisations	+ 29 332 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 29 332 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

→ Accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

